



Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION DU 13 JUIN 2025**

Liste d'émargement

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (12)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Régions / Nord Pas-de-Calais		VANNOBEL Bernadette	Excusée
Départements	Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Excusé
	Aisne	QUATREBOEUF Marie-Hélène	Présente
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau		CORDIER Nicole	Excusée
		LECLERCQ Jérôme	Présent
		LEMAIRE Patrick	Excusé
		MAMETZ Danielle	Présente
		RAOULT Paul	Présent
		TELLIEZ Nathalie	Excusée
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau		FLAMENGT Georges	Présent
		LEVEUGLE Emmanuelle	Excusée
1 autre représentant du collège au CB		FLAJOLET André - Président	Excusé
USAGERS NON ECONOMIQUES (7)			
Associations agréées de Protection de la Nature (Membres de droit)		LUGEZ Geneviève	Excusée
		HUGENTOBLE Eric	Présent
		PATRIS Jacques	Présent
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique		CADET Jocelyne	Excusée
		SAILLIOT Pascal - Vice-Président	Présent
Conservatoires régionaux d'Espaces Naturels (membres de droit)		BARBIER Luc	Excusé
Assoc. agréées de Protection de la Nature compétence littoral milieux marins		VACANT	
USAGERS ECONOMIQUES (5)			
Agriculture		LEVEUGLE Emmanuel	Présent
Agriculture biologique (membre de droit)		PROUST Jean-Louis	Excusé
Industrie		VASSANT Charlotte	Présente
2 autres représentants du collège au CB		BOUCHAIN Judith	Présente
		VACANT	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), Préfet Coordonnateur de Bassin - GAUME Bertrand		Excusé	
DREAL HDF délégué de Bassin LABIT Julien ou son représentant		Excusé	Représenté par DEVISME Simon et accompagné de PREVOST Olivier
Directeur Général de l'ARS HDF GILARDI Hugo ou son représentant		Excusé	
DRAAF HDF DESMET Björn ou son représentant		Excusé	Représenté par CLOMES Emmanuelle
DIRM Manche Est-mer du Nord THOMAS Hervé ou son représentant		Excusé	Représenté par CZEKANSKI Cyril
Directeur Territorial NPDC de VNF RYCKEBUSCH Gilles ou son représentant		Excusé	Représenté par ASSET Thibaud
Directeur Général de l'OFB THIBAUT Olivier (Délégation M.BERTRAND) ou son représentant		Excusé	

REPRESENTANTS HORS COMITE DE BASSIN (10)			
Assoc. Agréées de pêche et de protection du milieu aquatique	BLANCHARD Michel	Excusé	
	FORTIER Francis	Excusé	
	SKIERSKI Daniel	Excusé	
Pêche maritime	DACHICOURT Bruno	Excusé	
Associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture	LECONTE Paulin	Présent	
Associations agréées de protection de la nature	BRUYELLE Jean-Charles	Présent	
	VACANT		
	MARIETTE Michel	Excusé	
	WATTEZ Céline	Présente	
Comité Régional de la biodiversité	HARLE D'OPHOVE Guy	Excusé	
Membres Consultatifs			
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie		Excusé	
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusée	
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale par intérim de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusée	
Présidents de Commissions Locales de l'Eau du Bassin Artois-Picardie (15)			
BEAUCHAMP Charles SAGE Sensée	Excusé	Représenté par BULTE Thomas	
FONTAINE Jean-Paul SAGE Scarpe Aval	Excusé		
MEQUIGNON Alain SAGE de l'Audomarois	Présent	Accompagné de CASTILLON Laurence et QUIGNEAUX Romain	
BLONDEAU Alain SAGE de Marque Deule	Excusé		
DISSAUX Jean-claude SAGE de la Lys	Excusé	Représenté par BRIAND Eve et KOSINSKI Camille	
FLAMENGT Georges SAGE Escaut	Présent	Accompagné de LIEVAL Audrey	
LECLERCQ Jérôme SAGE de Haute Somme	Présent		
STOTER Jean-Jacques SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers	Présent		
CAZIN Thierry SAGE du Boulonnais	Excusé	Représenté par PAGHENT Lucie	
DEJONGHE Henri SAGE Authie	Excusé	Représenté par WAYMEL Cassandre	
TETARD Ghislain SAGE Canche	Excusé	Représenté par CHERIGIE Valérie et GALLET Alexandre	
RAOULT Paul SAGE de la Sambre	Présent	Accompagné de GIRARDOT Luc	
SPAS Thierry SAGE Scarpe amont	Présent	Accompagné de FLEURQUIN Coralie	
RINGOT Bertrand SAGE du Delta de l'AA	Excusé	Représenté par HOPQUIN Lucile	
CHRISTOPHE Paul SAGE de l'YSER	Excusé	Représenté par VANPEENE Frédérique	

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
PENISSON Buno	Présent
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
VERHAEGHE Séverine	Présente
Autres Divers	
Prestataire PV / H2COM (Mme DUVIVIER)	Présente
NORRANT Caroline (Membre CB)	Présente
ROSSIGNOL Françoise (Membre CB)	Présente
INRAE - Charles PERRIN - intervenant extérieur	Présent
Internes	
VINCENT Isabelle	Présente
LEMAIRE Ludovic	Présent
VERHAEGHE Hubert	Présent
COUSSEMENT Mathilde	Présente
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
VALLEE Karine	Présente
AUVITY Alexia	Présente
DOLLET Arnaud	Présent
BOUGHABA Jeanne	Présente
EUVERTE Cyrille	Présent
AUBERT Géraldine	Présente
MAILLET Céline	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AVIS	REFUSÉ / REPORTÉ	AMENDÉ	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 14 mars 2025	X			Unanimité
2		Avis sur le SAGE de l'Audomarois	AF			Avis favorable à l'unanimité, transmission au CB du 4 juillet 2025
3		Avis sur le SAGE de l'Authie	AF			Avis favorable à l'unanimité, transmission au CB du 4 juillet 2025

Ordre du Jour

- 1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 14 mars 2025
- 2 - Présentation du projet de révision du SAGE de l'Audomarois
- 3 - Présentation du projet du SAGE de l'Authie
- 4 - État d'avancement annuel des SAGE du bassin Artois Picardie
- 5 - État des lieux du bassin Artois-Picardie
 - 5.1 - Changement climatique
 - 5.2 - Présentation des derniers résultats de l'état des lieux
 - 5.2.1 - Registre des zones protégées
 - 5.2.2 - Inventaire des substances
 - 5.3 - Restitution de l'étude État des lieux socio-économique et scénarii tendanciels

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT ouvre la séance à 14 h 09. Il constate que le quorum est atteint. Il fait part, avec regret, de l'absence de Monsieur FLAJOLET.

Madame VINCENT transmet les regrets de Madame MATYKOWSKI de ne pouvoir assister à cette instance préparatoire au prochain Comité de Bassin, à l'ordre du jour duquel figurera l'organisation de la Conférence sur l'Eau. Cet événement se déroulera sous la co-présidence du Président de Comité de Bassin et du Préfet de Bassin. Son organisation, en partenariat avec la DREAL, s'appuiera sur des événements existants. À titre d'exemple l'Académie de l'Eau sera mise à contribution pour mener des réflexions sur les thématiques qui seront abordées lors de cette conférence, en particulier sur le financement de la politique de l'eau. Un espace de contributions permettra à chacun de participer.

Cette commission abordera également des points en lien avec l'état des lieux ; sujet sensible pour certains acteurs, notamment la profession agricole qui s'est déjà exprimée à ce sujet, à l'instar d'autres secteurs. Madame VINCENT rappelle qu'il ne s'agit que d'une démarche en construction. C'est bien l'objet de ces instances que d'instaurer un dialogue, d'améliorer les diagnostics proposés et de débattre des éléments qui seront ensuite soumis à approbation au cours des futures instances. Le prochain Comité de Bassin du 4 juillet fera un premier point sur la consultation du public qui s'est achevée fin mai. À terme, il y aura également les retours sur la concertation technique auprès des institutionnels. Certains acteurs ont fourni des contributions libres. Ces contributions ont été recueillies et traitées avec beaucoup d'attention.

Madame VINCENT fait part de l'arrivée à l'agence de Madame Jeanne BOUGHABA à la tête du service planification et programmes ; laquelle sera beaucoup présente au sein de cette commission. Enfin, Madame VINCENT remercie Monsieur PERRIN, de l'INRAE, qui interviendra sur le changement climatique.

POINTS DÉCISIONNELS

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 14 MARS 2025

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT demande si des remarques sont à formuler quant à la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 14 mars 2025.

Pas de remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 14 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

2 - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉVISION DU SAGE DE L'AUDOMAROIS

Monsieur MEQUIGNON et Madame CASTILLON en référence au point n° 2 du dossier et du diaporama de séance, font la présentation du projet de révision du SAGE de l'Audomarois.

Monsieur PREVOST présente plus particulièrement la compatibilité du SAGE Audomarois avec le SDAGE 2022-2027 et sa cohérence avec les SAGE limitrophes en cours de mise en œuvre ou d'élaboration. Il conclut l'analyse en proposant au Comité de Bassin d'émettre un avis favorable sur le projet du SAGE de l'Audomarois.

Remarques et débats :

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT retient de la présentation les qualificatifs « cohérence », « articulation », « réponse » et « résilience » auxquels il souhaite ajouter « adéquation en matière d'enjeux et d'actions ».

Il rappelle que la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification émet un avis qui sera ensuite présenté au Comité de Bassin.

Monsieur LEVEUGLE relève un élément de présentation sur la compatibilité avec le SDAGE ; lequel témoigne du fait que le monde agricole et agroalimentaire est soucieux de partager l'enjeu relatif aux produits agro pharmaceutiques. Il s'agit de la terminologie « inviter » dans le libellé « la CLE invite à ne pas imposer » dans le point de présentation du dossier de séance. Dans la proposition présentée par Monsieur PREVOST (page 23 du diaporama), il est mentionné « de ne pas imposer de manière systématique l'épandage de produits phytosanitaires ».

Monsieur LEVEUGLE souhaite rappeler que certains produits, notamment les herbicides, jouent également un rôle sanitaire. Il cite l'exemple de l'Ambrosie, très allergisante pour l'être humain, du *Solanum Nigrum* (la Morelle), relativement toxique pour l'alimentation humaine. Sa présence dans une conserve est systématiquement refusée, l'agriculteur n'est donc pas payé. Enfin, le *Datura* est notamment connu pour ses alcaloïdes et ses propriétés hallucinogènes. Sans être systématiques, certains produits doivent être employés pour éradiquer ces adventices, ces plantes indésirables d'un point de vue sanitaire. Monsieur LEVEUGLE invite donc à prêter attention aux termes utilisés, surtout lorsqu'ils diffèrent entre le dossier de séance et le diaporama.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT retient, sous couvert de l'analyse de la DREAL et sous réserve de valider la modification demandée, d'utiliser le libellé « inviter à ne pas imposer ».

Monsieur STOTER salue la présentation qui vient d'être faite ; laquelle reçoit pleinement son assentiment. Il a entendu le Président de la CLE, Monsieur MEQUIGNON, évoquer l'intégration d'une démarche de sobriété, au-delà de ce que contenait déjà le SDAGE. Or, celle-ci pose question. Monsieur STOTER se permet de la soulever.

La démarche de sobriété retenue au sein de cette instance vise 10 % d'économie d'eau à horizon 2030, soit 55 Mm³ d'eau permettant de passer d'environ 538 Mm³ à 483 Mm³. Il s'interroge sur l'interprétation à en faire. S'agit-il d'une prise en compte au niveau du périmètre du bassin, avec les consignes données concernant les gains sur les réseaux fuyards, les économies réalisées par les particuliers, la réutilisation de l'eau usée traitée, mais en laissant un flat à l'agriculture et à l'industrie ? En tant que Président de la CLE du SAGE Somme Aval et Cours d'eau côtiers, mais sans doute aussi au nom de Monsieur LECLERCQ, Président de la CLE du SAGE de la Haute Somme, Monsieur STOTER fait observer qu'en laissant le même niveau de prélèvements pour l'agriculture et l'industrie, avec un rendement des réseaux de l'ordre de 80 % en moyenne, donc encore fuyards, l'objectif fixé pour le SAGE ne sera pas atteint, sauf à trouver soudain un filon extraordinaire pour traiter en très grande quantité les eaux usées. La Commission n'est peut-être pas le lieu pour évoquer ce point, mais cette démarche, qui s'impose à tous, doit être pensée à l'échelle du territoire de l'Agence, et non pas SAGE après SAGE.

Monsieur LECLERCQ explique qu'il s'agit d'un problème d'échelle. Il craint les répercussions d'une stratégie de 10 % d'économie d'eau sur l'ensemble du bassin avec des territoires aussi différents que la Somme, très rurale, et la métropole lilloise, très urbanisée. Monsieur STOTER redoute, quant à lui, que les 10 % soient considérés SAGE par SAGE. Par conséquent, les économies envisagées sont irréalisables sur la Somme. Monsieur LECLERCQ souhaite avoir confirmation du fait que la stratégie est bien à l'échelle du bassin.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT laisse à Madame VINCENT le soin de répondre à cette question, mais rappelle que l'objet du jour est bien le SAGE de l'Audomarois. Il souhaiterait que les membres s'expriment sur ce point.

Madame VINCENT considère que le débat est intéressant et utile, mais qu'il dépasse le cadre de l'ordre du jour. Toutefois, il sera nécessaire de l'avoir. C'est pourquoi Madame VINCENT a mentionné la Conférence sur l'eau en début de séance. Le prochain Comité de Bassin d'octobre abordera cette question, établira, en quelque sorte, un état des lieux du stade de mise en œuvre des objectifs de sobriété par les territoires, et fera un point sur la manière d'avancer sur la trajectoire adoptée, effectivement, à l'échelle du bassin. Il sera donc possible de revenir sur cette question au cours des débats à venir. Pour autant, il ne faut pas conditionner aujourd'hui l'avis sur le SAGE de l'Audomarois à ces questions.

Monsieur MEQUIGNON confie que la révision du SAGE n'est pas simple à mettre en place. Elle a débuté en 2022, au moment où il était encore facile de répartir le taux utilisable. Si une partie du territoire disposait de 21 Mm³ d'eau à répartir entre l'industrie, la population et l'agriculture, il était possible de le faire. La volonté d'une "réserve" d'eau oblige à anticiper, déjà, la réduction évoquée. Cela signifie une utilisation « si » et « seulement si » il n'est pas possible de faire autrement. Le SAGE a d'ores et déjà acté, avec les industriels représentant une part importante, que la réduction soit prise en compte lors des nouveaux investissements. Le dirigeant de la brasserie Goudale confiait récemment à Monsieur MEQUIGNON qu'il utilise aujourd'hui 2,9 L d'eau pour fabriquer 1 L de bière, au lieu de 9 L auparavant. Il en va de même pour la cimenterie Eqiom qui va passer de 1 Mm³ d'eau à moins de 300 000 m³d'eau. Monsieur MEQUIGNON estime également que les tarifs incitatifs mis en place pour les particuliers jouent un rôle important avec un seuil dit « indispensable » jusqu'à 35 m³, un « usage normal » selon les familles de 35 à 70 m³ et au-delà, une eau de « luxe ». Toucher le porte-monnaie en triplant, voire quadruplant le prix au-delà de 75 m³ fait réfléchir. Il est possible, sur ces questions, de faire bouger les choses même si, Monsieur MEQUIGNON le répète, ce n'est pas facile.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT retient de cette intervention le mot de « sobriété ».

Monsieur FLAMENGT note la démarche inter SAGE, et insiste sur la nécessité que tous les SAGE réfléchissent à une politique Inter SAGE renforcée sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT procède au vote.

La délibération « AVIS SUR LE SAGE DE L'AUDOMAROIS »

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification pour transmission au Comité de Bassin du 4 juillet 2025.

3 - PRÉSENTATION DU PROJET DU SAGE DE L'AUTHIE

Madame CHERIGIE en introduction puis **Madame WAYMEL** en référence au point n° 3 du dossier et du diaporama de séance, font la présentation du projet du SAGE de l'Authie.

Monsieur SAILLIOT excuse le Président de la CLE du SAGE Authie, Monsieur DEJONGHE, souffrant qui n'a pu être présent.

Monsieur PREVOST présente plus particulièrement la compatibilité du SAGE de l'Authie avec le SDAGE 2022-2027 et sa cohérence avec les SAGE limitrophes en cours de mise en œuvre ou d'élaboration. Il conclut l'analyse en proposant au Comité de Bassin d'émettre un avis favorable sur le projet du SAGE de l'Authie.

Remarques et débats :

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT souligne l'efficacité de la présentation en notant que le « levain » interdépartemental a été compliqué, mais que, depuis, la maturation du projet est bien établie.

Monsieur LEVEUGLE souhaite revenir sur le point concernant les zones humides en insistant sur la nécessité de les entretenir pour permettre un bon fonctionnement ; sachant que le monde agricole participe également aux différents plans PMAZH (Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides). Même si sa question ne concerne pas directement la compatibilité entre le SDAGE et le SAGE de l'Authie ou de l'Audomarois, il demande à combien s'élève le volume d'eau stocké dans les zones humides et quelle est l'utilisation envisagée. Il a du mal en effet à percevoir la philosophie qui préside à leur usage et à quantifier les volumes souhaités.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT répond que les volumes sont quantifiables. Néanmoins, les échanges avec le monde agricole ont été suffisamment denses et réguliers pour considérer que les orientations ont été définies avec l'approbation de toutes les parties, du moins, pour le SAGE de l'Authie.

Monsieur STOTER fait part de sa satisfaction. Il se réjouit que le SAGE de l'Authie soit approuvé dans quelques instants, tant il est vrai qu'il a débuté depuis longtemps. Les problématiques communes rencontrées par les SAGE de la Somme et de l'Authie résident également dans l'enjeu de l'assainissement non collectif. Sa prédominance en secteur rural, dès lors où il n'est pas conforme, conduit à une dégradation qualitative. Il a déjà évoqué ce point, mais il souhaite le souligner. Il note que les parlementaires, si prompts à s'engager sur de nombreux sujets, devraient envisager l'obligation pour le vendeur d'une habitation en assainissement non collectif à une remise en état avant la vente. En effet, il est souvent question de baisser le prix pour permettre au futur acquéreur de faire les travaux. Or, ce dernier ne le fait pas, d'autant que la ristourne consentie ne correspond pas au montant des travaux à faire.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT tient à rassurer sur ce point, cette disposition est de plus en plus pratiquée en cas de vente.

Monsieur RAOULT s'inscrit en faux et considère qu'il ne peut pas laisser dire cela.

Monsieur PREVOST précise que les travaux sont obligatoires, mais qu'il appartient à l'acquéreur de les faire.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT estime que l'essentiel a été dit, d'autant que ce point concernant l'assainissement individuel évolue régulièrement.

Il procède au vote.

La délibération « AVIS SUR LE SAGE DE L'AUTHIE »

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification pour transmission au Comité de Bassin du 4 juillet 2025.

POINTS D'INFORMATION

4 - ÉTAT D'AVANCEMENT ANNUEL DES SAGE DU BASSIN ARTOIS PICARDIE

Madame AUBERT en référence au point n° 4 du dossier et du diaporama de séance, présente l'état d'avancement des SAGE du bassin Artois Picardie pour l'année 2024.

Remarques et débats :

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT salue la précision et la concision de la présentation. Il souligne leur chance d'avoir un bassin qui n'est pas forcément très étendu, mais très bien couvert par les SAGE, avec un très bon avancement de la gouvernance, des diagnostics et des règlements. C'est un grand sujet de satisfaction pour l'Agence de l'Eau.

Madame VANPEENE, animatrice du SAGE de l'Yser, précise que celui-ci n'est pas vraiment en révision. La CLE a validé la réalisation d'un bilan, puis, en fonction de ce dernier, le lancement d'une révision ou pas.

5 - ÉTAT DES LIEUX DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur DEVISME, Monsieur PERRIN, Madame MAILLET, Madame COUSSEMENT et Monsieur PENISSON, en référence au point n° 5 et ses sous-points du dossier et du diaporama de séance, présentent l'état des lieux du bassin Artois-Picardie.

5.1 - CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE CHOIX DES NARRATIFS CLIMATIQUES POUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur DEVISME, Monsieur PERRIN et Madame MAILLET en référence au point n° 5.1 du dossier et du diaporama de séance, présentent le changement climatique : le choix des narratifs climatiques pour le bassin Artois-Picardie.

Il est proposé de conserver les 4 narratifs climatiques nationaux présentés pour le bassin Artois-Picardie (proposition qui sera soumise au Comité de Bassin du 4 juillet).

Remarques et débats :

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT salue la précaution prise d'évoquer les narratifs et de les mettre en perspective, sans être de l'ordre de la prévision. Il est certain que ces narratifs vont susciter des questions. Chacun autour de la table cherche des réponses. Le narratif peut sembler plus compliqué, notamment au regard des épisodes extrêmement pluvieux et de la sécheresse en 2023. Cela s'avère difficile à comprendre pour les profanes. Monsieur le Vice-Président SAILLIOT souligne le travail extraordinaire mené et le caractère abouti de ces narratifs. Il regrette juste l'absence de mise en perspective de ces derniers au regard des événements traversés ces dernières années. Avoir un point de repère et de comparaison l'aurait peut-être aidé.

Monsieur PATRIS suppose que les concentrations prises en compte sont les gaz à effet de serre (GES). Il en demande les sources. En effet, dans un contexte de changement climatique, les GES ne sont pas les seuls éléments à considérer. D'autres particules ne sont pas uniquement présentes dans l'eau, elles sont partout. Il estime que faire la distinction « air » et « eau » est inappropriée dans un tel contexte. Il souhaite savoir si les interactions des GES avec les autres polluants de l'air, comme l'ozone, aux interactions nombreuses, sont calculées. En effet, plus le travail sur la chimie de l'ozone est mené, plus il apparaît que l'ozone est capable de transformer les prévisions attendues sur les GES et les trajectoires, notamment les retro-trajectoires. Cette donnée est complexe, mais Monsieur PATRIS estime qu'il est impossible de passer sous silence ces interactions, puisqu'elles interviennent dans le changement climatique. Il en souligne l'importance, dans la mesure où ces interactions sont elles-mêmes facteurs de changement en matière d'amélioration ou de dégradation. Telle est la raison de sa frustration vis-à-vis de la présentation.

Certes les GES sont importants, ils restent néanmoins très superfétatoires au regard du reste. Travailler longtemps sur ce domaine amène à faire un grand nombre de projections. Monsieur PATRIS demande comment affiner l'équiprobabilité de ces projections en ne restant que sur les GES. L'interaction, la dynamique chimique avec le reste cinétique des différentes particules pourraient, selon lui, affiner l'équiprobabilité des scénarios. Il rappelle l'opposition habituelle entre le climat et l'air, mais rejette l'affirmation selon laquelle tout ce qui est bon pour le climat est bon pour l'air. Il s'agit de thèses sectorielles entre le climat et l'air controversées, mais qui permettent d'avancer dans cette cinétique. Il demande pourquoi l'étude ne fait pas appel à d'autres sources, notamment celles de son organisme qui travaille déjà sur la problématique « air-climat-énergie », même s'il est au service de la santé. Il invite à travailler de concert sur ce package scientifique.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT retient l'invitation lancée ; considérant le caractère inclusif plutôt qu'exclusif de la démarche.

Monsieur PERRIN explique que les modèles de climats sont des modèles complexes évoluant beaucoup. Il existe une organisation à l'échelle internationale qui regroupe les instituts climatiques qui les développent et les font évoluer en suivant des cahiers des charges modifiés au fil du temps. Tel est le cas par exemple de la prise en compte des aérosols très impactants. Les modèles sont perfectionnés avec les différents exercices du GIEC. L'INRAE a fait appel pour cette étude aux

cinquièmes projections du GIEC. Les sixièmes sont sorties durant le projet et seront disponibles prochainement. La représentation du climat évolue et s'améliore. Les collaborations sont toujours les bienvenues ; sachant qu'il a été tenté de quantifier les incertitudes liées à ces projections climatiques en utilisant de nombreux modèles de climat locaux, régionaux afin de tenir compte des différentes façons de modéliser les processus. Monsieur PERRIN estime que l'ensemble des modèles à l'échelle mondiale a été pris en compte dans cet exercice du GIEC, même s'il y a toujours matière à faire mieux.

Monsieur PATRIS souligne qu'il est bien question des aérosols, alors qu'il parle, quant à lui, de la chimie des interactions.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT propose de clore cet échange qui risque de devenir un peu trop technique et spécialisé.

Monsieur SPAS, Président de la CLE du SAGE Scarpe amont, souligne l'effort pédagogique de la présentation. Il va essayer d'être aussi clair sur un sujet qui ne l'est pas. Il prend le cas concret du bassin versant Scarpe amont où la CLE travaille sur l'étude HMUC « hydrologie-milieus-usages-climat ». Le cahier des charges prévoyait deux ateliers de concertation sur des scénarios prospectifs : un premier atelier sur les scénarios « usages » ; un second sur les scénarios « climat ». Avec la proposition de retenir quatre narratifs climatiques à l'échelle du bassin Artois-Picardie, soumis ensuite au Comité de Bassin, une série d'ateliers ne s'avère plus nécessaire apparemment. La question des scénarios prospectifs « usages » interviendra en automne sur le bassin Scarpe amont. Il était prévu de profiter de la période estivale pour en définir le contenu avec l'assistance en maîtrise d'ouvrage et le prestataire.

La première des questions est de savoir si chaque territoire de SAGE serait totalement autonome pour travailler sur des scénarios « usages » qu'il serait possible de partager, de corriger, d'amender au fil des études des autres bassins.

Monsieur SPAS demande ensuite s'il est souhaitable de fournir des lignes de conduite quant à la façon d'animer ces réflexions à l'échelle du bassin Artois-Picardie.

Ces deux questions se posent dès lors où quatre narratifs leur seraient proposés après avis du Comité de Bassin.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT reconnaît les qualités de pédagogue de Monsieur SPAS, notamment à travers les questions posées.

Monsieur STOTER rappelle que le bassin de la Somme a conduit, avec le BRGM, une étude prospective de cette nature permettant de se projeter quasiment masse d'eau par masse d'eau dans deux scénarios principaux. Seuls deux narratifs ont été retenus et non quatre. Il conclut sur une note d'humour avec la phrase de Pierre Dac : « La prévision est difficile, surtout lorsqu'elle concerne l'avenir ».

Monsieur HUGENTOBLE se dit satisfait de l'évocation des zones humides lors de la présentation des SAGE. En effet, rien ne pourra être fait contre la nature dans les scénarios présentés ou en ayant recours à des technologies dont on ne maîtrise ni les solutions ni les coûts. L'enjeu est bien l'adaptation et les solutions fondées sur la nature. Il renvoie au travail mené par l'OFB et au colloque organisé à Amiens, la semaine précédente, sur ce sujet. Au sommaire, les solutions fondées sur la nature dans les Hauts-de-France, l'enjeu des zones humides, l'enjeu de désimperméabilisation, etc. L'adaptation et les solutions fondées sur la nature doivent être les maîtres mots de leurs actions.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT remercie Monsieur HUGENTOBLER pour l'avoir rappelé. Cette Commission est vraiment le lieu pour le faire.

Madame VINCENT fait référence aux projets examinés, le matin même, en Commission Permanente des Interventions, notamment sur les études HMUC, où Monsieur RAOULT soulignait déjà le besoin d'une coordination inter-SAGE. La démarche qui leur est proposée est d'arriver à une forme de cohérence à l'échelle du bassin permettant des comparaisons. C'est la raison pour laquelle il est proposé de retenir quatre narratifs de manière à donner une assise commune aux exercices en cours et, par conséquent, une comparabilité qui rend le dialogue possible. Aux yeux de l'Agence et de la DREAL, l'étendue des narratifs retenus permet de bien explorer les futurs possibles. À la nécessité de prendre des mesures sans regret, Madame VINCENT ajoute qu'il faut même aller plus loin pour éviter tout ce qui pourrait amener à des trajectoires de mal-adaptation et des effets de cliquet de non-retour. Le grand risque du changement climatique est de s'engager sur une voie irréversible pour avoir pris une mauvaise trajectoire. Madame VINCENT souligne à nouveau la philosophie du choix de narratifs communs à l'échelle d'un bassin - lequel est relativement petit, avec une forte interdépendance des territoires, à l'image de la nappe de la craie- : il s'agit de rendre ainsi la démarche et les dialogues plus cohérents.

Madame VALLEE explique qu'il s'est avéré vite nécessaire, effectivement, de se doter d'une doctrine commune sur les choix des projections climatiques dans les études HMUC. En effet, le but était d'éviter une réflexion longue et complexe au sein de chaque SAGE et de chaque bureau d'études pour choisir les scénarios. L'homogénéité nécessaire à l'échelle du bassin vient en complément de l'homogénéité du territoire recherchée via l'utilisation du modèle maillé sur tous les territoires de la craie. Il est indispensable de s'appuyer sur les mêmes bases en matière de modélisation afin de simuler les interactions entre SAGE.

Le SAGE Scarpe amont ayant été dans les tous premiers à lancer cette étude, il a été sans doute un peu trop rapide en organisant des ateliers sur le climat. Ces ateliers peuvent, sans doute, être maintenus afin, justement, d'échanger sur la manière d'utiliser ces narratifs pour conduire les simulations à l'aide du modèle défini. En effet, chaque SAGE disposera d'un modèle maillé pour simuler les évolutions des niveaux de nappe et les débits des cours d'eau dans le futur et calculer les volumes prélevables. Ces quatre narratifs seront utilisés, y compris pour la Somme, où il est vrai que des tests et des calculs ont déjà été réalisés avec deux narratifs basés sur des données anciennes qui évoluent sans cesse. Les nouvelles données prises en compte sont celles d'Explore2. Elles alimenteront les nouveaux scénarios avec ces nouveaux narratifs afin de mesurer les différences. Toutes ces données donneront lieu à des échanges et un dialogue pour la définition des volumes prélevables.

Madame VASSANT estime louable de faire quatre simulations, quatre scénarios, mais au vu du coefficient de corrélation de l'ensemble des scénarios, cela lui semble très compliqué à comprendre ; d'autant qu'il manque un point de repère concernant ces dernières années permettant de mesurer l'exactitude ou non du classement au regard du scénario. Madame VASSANT ne cache pas que faire à nouveau des études lui fait peur, sans disposer d'un modèle HMUC fonctionnel, fiable, capable d'indiquer le volume d'eau disponible actuellement. Elle ne comprend pas cette façon de fonctionner.

Monsieur PERRIN souhaite apporter quelques éléments de réponse. Il n'a pas mentionné dans sa présentation que le projet Explore2 tente de resituer les événements récents dans les projections. Météo France a fait ce travail concernant le climat en remplaçant les épisodes marquants de canicule,

de sécheresse dans les projections. Il est manifeste que les événements extrêmes d'aujourd'hui vont devenir communs dans les décennies à venir. Le glissement exposé dans les graphiques en matière d'évolution temporelle des différentes variables se retrouve parfaitement au niveau des extrêmes. Ce travail a été fait. Monsieur PERRIN propose de partager la documentation disponible sur ce point.

Il rappelle que le projet Explore2 a travaillé sur l'hydrologie naturelle, en considérant les bassins versants en dehors des influences anthropiques. Certaines séries ont été naturalisées pour travailler vraiment sur le signal naturel, avec l'hypothèse qu'il est nécessaire d'évaluer la manière dont le système physique évoluera à l'avenir, pour ensuite venir plaquer les évolutions d'usages ou d'influence beaucoup plus locales qu'il faudra affiner en conséquence. L'objectif est d'obtenir une référence commune en matière de ressources ou de risques pour croiser ensuite avec les enjeux de territoire. Le projet n'avait pas vocation à intégrer directement ces influences humaines pour réaliser des projections en lien avec des évolutions socio-économiques territoriales.

Monsieur LEVEUGLE souligne que l'adaptation au changement climatique ne peut se faire que collectivement. Il retient à son tour qu'il s'agit bien de projections et non de prévisions. Il poursuit sur l'observation de l'augmentation de l'ETP (évapotranspiration), de l'eau également, mais aussi un bilan de pluviométrie sur l'ETP allant en diminuant. Ces différents éléments ont déjà commencé à être intégrés. Néanmoins, il rappelle qu'adapter signifie également agir. Il signale à l'attention de Monsieur PERRIN que le monde agricole travaille depuis 2 ans avec l'Agence, notamment sur le projet Clim'eau Fil. Il est question de 15 filières (élevage, animal, etc.) travaillant en étroite collaboration avec tous les différents instituts concernés par les moyens d'adaptation et les actions à mener collectivement.

Monsieur PERRIN est tout à fait d'accord sur la nécessité de ne pas attendre 10 ans pour mettre en place la phase d'action. Il ajoute que la profession agricole a été associée au suivi d'Explore2. Un comité d'utilisateurs a réuni très largement les différents secteurs d'activité. Le projet a effectivement fourni des informations sur l'évolution du système physique qu'il faut traduire maintenant en adaptations. En parallèle d'Explore2, il existe l'autre projet LIFE Eau & Climat, un projet assez large dont l'objectif était justement d'accompagner des acteurs de territoire. Une quinzaine de territoires ont été choisis pour étudier comment les aider à s'approprier les résultats d'Explore2 et les traduire en actions. Preuve qu'ils rejoignent l'avis de Monsieur LEVEUGLE quant à la nécessité d'actions concrètes.

5.2 - PRÉSENTATION DES DERNIERS RÉSULTATS DE L'ETAT DES LIEUX

5.2.1 - REGISTRE DES ZONES PROTÉGÉES

Ce point a été retiré de l'ordre du jour

Madame VINCENT explique que le point « 5.2.1 - Registre des zones protégées » ne pourra pas être présenté aujourd'hui. Il sera remis à l'ordre du jour de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 26 septembre. Les membres de cette instance peuvent toutefois faire part de leurs remarques éventuelles à la DREAL et à l'Agence.

5.2.2 - INVENTAIRE DES SUBSTANCES

Madame COUSSEMENT en référence au point n° 5.2.2 du dossier et du diaporama de séance, présente l'inventaire des substances (document annexe de l'état des lieux).

Remarques et débats :

Monsieur RAOULT note que le manganèse n'apparaît pas dans les études. Il rappelle qu'une usine a dû être installée dans le Cambrésis pour éliminer le manganèse et rendre l'eau potable.

Madame COUSSEMENT explique que les eaux souterraines ne sont pas prises en compte, mais seulement les eaux de surface, avec une liste de substances à suivre prédéfinie par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau). Le manganèse n'en fait peut-être pas partie. Telle est la raison, sans doute, de son absence des suivis.

Monsieur RAOULT en conclut que le cadmium indiqué concerne les eaux de surface.

Madame COUSSEMENT répond que la prise en compte de l'érosion des sols dans la nouvelle méthodologie de l'agriculture a pour conséquence la présence du cadmium via le retournement des sols.

Madame VASSANT constate l'existence de différentes méthodologies pour l'évaluation des volumes. Le monde agricole s'inquiète de cette pluralité qui, in fine, « compare les choux et les carottes ». Au sujet du glyphosate, elle relève que c'est surtout l'AMPA (acide aminométhylphosphonique) qui bloquait la preuve qu'il se reconstituait dans les stations d'épuration. Il faudrait savoir si l'évaluation porte sur le glyphosate ou sur l'AMPA qui, normalement, a disparu de la composition du glyphosate présent dans les produits phytosanitaires utilisés par les agriculteurs. Pour finir, le cadmium vient principalement aussi de l'air et des cigarettes.

Madame COUSSEMENT indique que la méthodologie n'est pas exhaustive. Elle ne prend pas en compte l'intégralité des voies d'apport. Les retombées atmosphériques sont uniquement les retombées directes sur les eaux de surface, ce qui minimise cette voie. Les prendre en compte totalement écraserait peut-être toutes les autres concernant certaines molécules. Madame COUSSEMENT souligne le biais existant sur le glyphosate. En effet, selon les sources et les pressions prises en compte, il arrive parfois d'analyser soit le glyphosate, soit l'AMPA. Ce point sera effectivement à nuancer dans la note finale.

Monsieur LECLERCQ revient sur la question de l'AMPA présent surtout en sortie des stations d'épuration. En milieu urbain, théoriquement, il n'y a plus d'utilisation de glyphosate. Il considère que d'autres sources, autre que le glyphosate, alimentent l'AMPA. Il fait part ensuite de sa surprise quant à une absence d'indication de mesures sur les réseaux séparatifs ou les rejets d'eaux pluviales. Il souhaite que l'indisponibilité réelle des données soit vérifiée à nouveau.

Enfin, sur la partie agricole, il demande d'où viennent les métaux mis en avant en considérant que ce ne sont pas les éléments apportés par les agriculteurs qui en sont à l'origine à part, peut-être, pour les boues des stations d'épuration. Il émet l'hypothèse d'une source provenant des milieux naturels et demande ce qu'il est possible de faire.

Madame COUSSEMENT reconnaît qu'il est plus difficile d'agir en présence d'une origine anthropique venant du sol. Cela reste un état des lieux qu'il faudra décliner en actions concrètes.

Monsieur HUGENTOBLER apporte une correction concernant le cadmium en citant l'article du *Monde*, daté du 5 juin 2025, indiquant que le cadmium provient essentiellement des engrais phosphatés importés, notamment, du Maroc et composés de roches broyées. Il ne remet pas en cause l'origine de la cigarette, mais l'essentiel provient des engrais phosphatés, comme le souligne Santé publique France. Il ne s'agit pas d'une assertion personnelle ou émanant d'associations environnementalistes.

Madame VASSANT rétorque que *Le Monde* n'a pas fait d'étude scientifique sur cet élément. Il n'y a pas aujourd'hui de transfert entre le cadmium et certaines plantes. Madame VASSANT estime qu'une étude scientifique menée par l'Agence de l'Eau permettrait d'identifier vraiment les sources. Elle serait la bienvenue au vu des questions que suscitent les volumes indiqués.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT retient de la présentation l'existence de mesures qui, au fil du temps, apportent des précisions. C'est important. Il imagine travailler un jour sur ce sujet, mais pour l'heure, il est satisfait de disposer d'informations de plus en plus complètes et fiables.

5.3 - RESTITUTION DE L'ÉTUDE ÉTAT DES LIEUX SOCIO-ÉCONOMIQUE ET SCENARI TENDANCIELS

Monsieur PENISSON en référence au point n° 5.3 du dossier et du diaporama de séance, fait la présentation de la restitution de l'étude état des lieux socio-économique et scenarii tendanciels.

Remarques et débats :

Madame VINCENT souhaite apporter une nuance sur le Plan Eau. La présentation de Monsieur PENISSON repose sur une projection des tendances actuellement constatées. Cela ne signifie pas qu'il sera impossible d'atteindre les objectifs du Plan Eau, mais que l'effort devra être plus important avec des transformations plus substantielles. Aujourd'hui, le caractère transformatif n'est pas spontané. Il est nécessaire de mener un travail, une concertation, être convaincu pour franchir un cap au-delà des réticences, des incompréhensions pour ensuite avancer et passer à l'action. Un effort est nécessaire. L'étude attire également l'attention sur la nécessité de travailler sur les leviers et d'identifier les efforts à assumer collectivement.

Madame VASSANT fait part de sa problématique concernant le chiffre de 120 000 ha en 2020 pour la culture de pommes de terre. La première culture reste la céréale (le blé), arrive en second la culture fourragère. Madame VASSANT demande de corriger ce point. Les pommes de terre représentant moins de 5 % de la SAU régionale.

Madame VASSANT poursuit en soulignant que le bio rencontre un problème de croissance, en l'absence de marché. Des agriculteurs se déconvertissent en raison du manque de prix sur certains marchés. L'élevage est globalement en diminution, malgré des prix attractifs actuellement, mais avec le fort impact de maladies sanitaires cette année.

Enfin, Madame VASSANT souhaite revenir sur les prélèvements en eau souterraine qui représentent 1,4 M€ de redevances de l'Agence et 21 M€ pour la redevance en pollutions diffuses sur le bassin. Il lui semble important de rappeler l'effort consenti par la profession agricole concernant les redevances ainsi que l'accompagnement nécessaire des agriculteurs dans un contexte de réchauffement climatique.

Elle a noté dans le diaporama que l'Agence avait sollicité les vocations en mettant en avant une valeur ajoutée importante. Elle pense qu'elle est en réalité très largement inférieure.

Monsieur le Vice-Président SAILLIOT précise au sujet de la culture de pommes de terre que c'est l'évolution qui les interpelle ; à savoir le passage de 120 000 ha à 180 000 ha en prospective. Il est légitime à ses yeux d'être nombreux à s'interroger sur ce fait, même si la surface agricole utile n'est que de 5 %. Le gap de production est élevé.

Monsieur CZEKANSKI souhaite préciser au sujet du secteur de la pêche que les chiffres de Boulogne-sur-Mer sont pour cette année de 33 000 tonnes pour 92 M€ de CA ; sachant que le mareyage représente au global 400 000 tonnes et 2 Md€ avec 150 entreprises. La flotte à Boulogne-sur-Mer est composée de 96 navires, pour 6 200 navires à l'échelle nationale et 12 200 marins, dont 640 à Boulogne-sur-Mer. La flottille des fileyeurs compte une vingtaine de navires au lieu de la centaine encore existante, il y a une quinzaine d'années.

Madame VINCENT remercie les équipes et les membres de la commission. Ils auront l'occasion de revenir sur certains de ces sujets en Comité de Bassin notamment pour formaliser les narratifs ainsi que d'autres éléments.

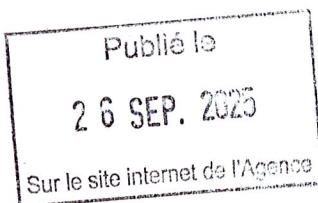
Monsieur le Vice-Président SAILLIOT remercie les membres de la commission.

La séance est levée à 16 h 39.

**LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION**



André FLAJOLET



**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE**



Isabelle MATYKOWSKI